

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 57 (1912)  
**Heft:** 8

**Artikel:** Un fragment inédit des mémoires de Jomini  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-339432>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

LVII<sup>e</sup> Année

N° 8

Août 1912

## Un fragment inédit des Mémoires de Jomini.

Récemment, le journal le *Drapeau suisse* a ouvert un concours à ses lecteurs. Il leur a posé les questions suivantes :

*Quelle est votre opinion au sujet de la décision prise par le général Jomini de passer du service de France à celui de Russie ?*

*A sa place, qu'auriez-vous fait ?*

La rédaction du *Drapeau suisse* était curieuse de savoir comment, cent ans environ après l'événement, les jeunes gens, en Suisse, jugeaient le changement de drapeau résolu par Jomini en pleine guerre.

Dix-sept manuscrits furent déposés; à l'exception de deux, les concurrents, manifestement influencés par les sympathies nationales, donnèrent raison, à des degrés divers, au général vaudois. Deux seulement critiquèrent nettement sa résolution.

Le jury se rangea à l'avis de la minorité. Composé du colonel d'artillerie à d. Picot, juge au Tribunal fédéral, du lieutenant-colonel du génie H. Lecomte, et du capitaine-aumônier H. Savoy, il présenta un rapport dont nous détachons le passage suivant :

« Il y avait trois solutions soutenables :

1<sup>o</sup> *Jomini a bien fait.*

2<sup>o</sup> *Jomini aurait dû rentrer en Suisse.*

3<sup>o</sup> *Jomini aurait dû rester au service de France.*

Nous croyons qu'un examen attentif de la question devait amener à la troisième solution. La première solution aurait dû être écartée par les motifs suivants :

1<sup>o</sup> Jomini a passé à l'ennemi pour une question d'amour-propre, autrement dit d'égoïsme. Ce n'est pas sa conscience qui l'a poussé à cet acte, c'est le sentiment qu'on ne rendait pas justice à ses mérites. Ce n'est pas ainsi que doit agir un bon soldat. Toujours prêt à donner sa vie pour la cause qu'il sert, il doit aussi savoir lui sacrifier des satisfactions d'amour-propre.

2<sup>o</sup> Il est inadmissible qu'un officier passe à l'ennemi pendant une campagne. Cela, à plus forte raison, lorsqu'il est investi d'une mission de confiance comme celle de chef d'état-major d'un corps d'armée.

On peut trouver nombre de circonstances atténuantes à l'acte de Jomini, mais on ne peut l'approuver. Le dernier mot à ce sujet a été dit par Napoléon lui-même :

« Jomini a été *aveuglé* par un sentiment honorable ; il avait à se plaindre d'une grande injustice ; il n'était pas Français ; l'amour de la patrie ne l'a point retenu. »

Napoléon excuse, il n'approuve pas, la postérité fera comme lui.

La *deuxième solution* paraît au premier abord fort logique. En théorie, elle est juste, et c'est elle qu'ont adoptée le plus grand nombre de concurrents. Cependant, en y regardant de plus près, on arrive à la conclusion qu'elle aurait été inapplicable.

A ce moment-là, la France faisait flèche de tout bois. Une bonne partie de l'armée se composait de conscrits commandés par d'anciens officiers remis en activité. La démission d'un général jeune et capable comme Jomini aurait certainement été refusée. Quant à devoir rentrer en Suisse sans avoir donné sa démission, Jomini l'avait déjà essayé une fois et on l'avait menacé de la prison. En admettant qu'il eût réussi à rentrer en Suisse *incognito*, ce qui n'était pas des plus facile, il est de toute probabilité qu'il aurait été promptement arrêté, livré aux tribunaux français et jugé comme déserteur.

La seule solution pour Jomini était donc de rester où il était. Il aurait pu faire, par la voie du service, une réclamation contre l'injustice dont il était victime. Des documents inédits, que la *Revue Militaire Suisse* espère publier prochainement, montrent qu'il y avait dans cette injustice une bonne part de malentendu, et que Jomini aurait selon toute probabilité obtenu réparation.

Même si l'Empereur lui avait donné tort, la postérité lui aurait donné raison.

Si Jomini avait terminé la guerre sans que Napoléon eût reconnu et récompensé ses mérites, il aurait été libre, après la campagne, de rentrer chez lui ou d'aller offrir ses services ailleurs. S'il était tombé dans les rangs français, à Dresde ou à Leipzig, on pourrait le citer comme modèle non seulement de science militaire, mais aussi des vertus guerrières dont l'abnégation n'est pas une des moindres. »

Nous publions aujourd'hui le fragment — que nous croyons inédit — auquel le jury du *Drapeau suisse* a fait allusion. Il s'agit d'une conversation plus qu'animée entre le maréchal Ney et le général Jomini, son chef d'état-major.

Nous ne séparons pas ce fragment de son contexte, encore que celui-ci rappelle des faits connus de tous ceux qui sont un peu au courant de la vie de Jomini. La conversation et ses suites sont ainsi mieux mises en lumière. Nous prenons donc le récit de Jomini au moment où, le 4 juin 1813, l'armistice de Plesswitz a été conclu, et séparons par des astérisques le passage inédit.

Sur ces entrefaites le corps du maréchal Ney s'était établi entre Liegnitz et Glogau, Lauriston à Lovenberg, Macdonald à Goldberg ; la garde retourna à Dresde avec l'Empereur ; Mar-mont rétrograda en intermédiaire sur Bunzlau. Comme nous étions avec Macdonald sur la ligne de démarcation, l'Empereur ordonna de nous établir dans un camp ; — or comme il n'y avait pas une tente dans les armées françaises depuis 20 ans, nous dûmes construire des baraques pour les divisions Delmas, Al-

bert et Marchand ; celle de Souham s'établit à Parschwitz, Ricard à Lublen avec la cavalerie légère.

Le quartier général et les parcs d'artillerie étaient à Liegnitz, mais faute de fourrages tous leurs chevaux furent cantonnés sur les derrières jusque au delà de Haynau.

Ces deux mois de repos qui permirent à Napoléon de renforcer et de réorganiser sa grande armée en portant jusqu'à 14 le nombre de ses corps furent loin d'être un repos pour moi comme on le verra.

D'abord l'établissement de ces camps, si nouveaux pour nous, me donna beaucoup de besogne ; les détails d'administration, les rapports avec le major général Prince de Neuchâtel et avec le ministre de la guerre se ressentaient de l'activité de tous ces préparatifs.

Dès le mois de juin j'eus des ennuis au sujet des situations détaillées exigées tous les quinze jours et dans lesquelles on est appelé à désigner le nombre d'hommes de chaque bataillon, tant présents que détachés aux hôpitaux, prisonniers ou égarés.

Le chef d'état-major ne peut dresser cet état général que sur les états divisionnaires et ceux-ci sur les états régimentaires.

Notre corps d'armée qui avait eu dans les deux batailles plus de 16 mille hommes hors de combat, pouvait aisément envoyer les états sommaires de 5 jours constatant les présents, mais donner les détails de ce qu'étaient devenus tous les manquants était difficile.

La division Souham surtout étant formée de régiments provisoires n'avait pas les officiers exercés à ce travail et ne pouvait fournir aucun renseignement. Le Prince de Neuchâtel criait et à moins de fournir des états faux, je ne pouvais que m'excuser en indiquant les causes et en pressant le colonel Schimmelpenninck, chef d'état-major de cette division, de procéder à la confection de ces états.

Enfin un beau jour (le 20 juin) le maréchal m'envoya l'ordre du jour du 16 juin m'infligeant les arrêts, accompagné de l'aïmable lettre que voici :

Monsieur le Général !

« Au nom de l'Empereur je vous expédie un courrier extraordinaire dont la dépense sera retenue sur vos appointements

pour rapporter l'état de situation du 3<sup>e</sup> corps d'armée qu'il a l'ordre d'attendre.

L'Empereur m'ordonne de mettre cette disposition à l'ordre de l'armée et de vous témoigner tout son mécontentement sur la négligence avec laquelle vous remplissez vos fonctions.

ALEXANDRE Prince de Neuchâtel, Vice-connétable de....»

Etre ainsi dénoncé à l'armée comme un mauvais chef d'état-major au moment où je venais de rendre à Bautzen des services signalés, tandis que l'Empereur m'avait témoigné tant de confiance à Bobr et à Pegau, c'était trop fort et j'aurais été tenté de donner ma démission si je n'avais pas espéré une satisfaction par la nomination au grade de général de division que le maréchal avait sollicité pour moi à la suite de la bataille de Bautzen.

Cette satisfaction m'était d'autant plus due que l'état de situation qui avait été la cause de cet affront était arrivé à Dresde deux heures après le départ du courrier qui m'apportait ce déplorable ordre du jour. Le ministre de la guerre Clarke à qui j'en envoyai le double, plus juste que le prince de Wagram, me fit les plus grands éloges de ce travail que l'on devrait, disait-il, proposer pour modèle à cause des renseignements qui le terminaient.

Je ne saurais dissimuler que dès ce moment je ne crus plus possible de conserver aucune illusion sur la bienveillance de l'Empereur, je n'en avais plus depuis longtemps sur la malveillance de Berthier, et si j'étais effacé du tableau des récompenses pour Bautzen sur lequel le maréchal m'avait porté en tête, il ne me restait plus qu'à quitter l'armée.

\* \* \*

J'attendais donc avec une impatience fiévreuse que l'on comprendra facilement le résultat de ces propositions. Un incident extraordinaire vint ajouter à mes anxiétés en brisant mes relations avec le maréchal; pour le faire apprécier je suis forcé d'entrer dans quelques détails.

L'Empereur avait fait imprimer et publier un ordre du jour défendant aux officiers de rien exiger de leurs hôtes dans les pays *alliés* et la *Saxe* notamment.

Comme nous étions en Silésie, pays très ennemi, j'avais cru

devoir ajourner l'envoi de cet ordre du jour jusqu'au moment où les éventualités de la guerre nous ramèneraient en Saxe, parce qu'alors l'effet en serait plus certain.

Le maréchal reçut quelques plaintes du château de Rothkirch où logeait le général Delmas qui exigeait qu'on lui fournît sa table.

Le maréchal m'avait invité à dîner avec les trois généraux Souham, Albert et Delmas.

Lorsque ce dernier arriva, il lui fit des reproches de ce qu'il ne se conformait pas à l'ordre du jour. Delmas ayant affirmé ne l'avoir pas reçu, Son Excellence reporta sa mauvaise humeur sur moi et me le témoigna assez vivement.

Je pris la liberté de lui représenter que l'ordre du jour, étant spécialement relatif à la Saxe, loin d'empêcher les demandes du général, les justifierait; du reste, j'avais cru devoir attendre que nous fussions en Saxe pour le publier parce que sans cela on l'oublierait.

Le maréchal loin d'être apaisé me dit sèchement: « Oh! je sais que vous prétendez toujours avoir raison, mais ici vous vous trompez certainement. »

Sur ce, on se mit à table, le maréchal parla avec animation et but quelques verres de champagne, il était évidemment contrarié.

Dès que le dîner fut achevé, il congédia ses invités; par un hasard assez singulier, il s'en trouvait deux sous lesquels il avait servi comme capitaine à l'armée du Nord en 1794, alors qu'ils étaient déjà généraux de division et je ne sais pourquoi il avait peu de sympathie pour Delmas surtout; était-ce par souvenir de quelque ancien grief ou parce que ce général avait été en disgrâce ou en surveillance pendant dix ans.

Quoiqu'il en soit, les trois généraux descendirent avec moi exprimèrent leur étonnement de la manière si contraire à ses habitudes avec laquelle on nous avait accueillis.

Souham surtout, l'ancien camarade de Delmas, dit: « Diable, il paraît que le prince de la Moskova n'est plus le maréchal Ney. Venez avec moi à Parschwitz, nous boirons du punch et nous nous divertirons mieux qu'à ce dîner d'étiquette. »

Je crus d'autant plus devoir accepter que je trouverais là une occasion de presser le colonel Schimmelpenninck de m'envoyer plus exactement les états de situation. Toutefois avant

de monter dans la calèche de Souham, mon logement étant voisin du maréchal, j'eus l'idée de me justifier à ses yeux en allant chercher l'ordre du jour imprimé que je plaçai sur son bureau. Nous partîmes ensuite.

Parschwitz est à 3 lieues de Liegnitz et nous étions partis après 5 heures ; je rentrais à 11 heures du soir. J'appris en arrivant qu'une scène déplorable s'était passée.

La démarche que j'avais cru devoir faire pour me justifier à ses yeux d'une négligence de service avait exaspéré le maréchal.

Il me fit aussitôt appeler par Clouet, son aide de camp de service ; sur l'annonce que j'étais parti avec Souham pour Parschwitz, il s'était emporté, disant que cela n'était pas possible, que je ne pouvais sortir du quartier général sans le prévenir et que je me cachais ; il ordonna à Clouet de retourner au bureau et de demander qu'on lui ouvrît ma chambre particulière pour s'assurer si j'étais réellement parti.

Clouet étant en effet revenu et mon aide de camp Koch ayant affirmé que j'emportais toujours la clef avec moi, le Prince perdant toute mesure parlait de faire ouvrir de force, mais Clouet lui ayant représenté qu'un officier de gendarmerie seul pouvait être chargé de pareille mission, il se borna à faire dire que je me présentasse chez lui dès que je serais de retour.

Il me serait bien difficile de vous dépeindre l'étrange scène qui se passa à mon arrivée dans son grand salon ; il vint à moi et me demanda comment j'avais pu quitter le quartier général sans l'en informer ; je lui représentai que en temps d'armistice je croyais que mon poste était également dans toutes les divisions du corps d'armée où des affaires de service pouvaient m'appeler, ce que je faisais tous les jours en allant au camp et que le colonel Dupuis, mon sous-chef d'état-major, pouvait parfaitement me remplacer pour un moment tandis que j'allais à la 1<sup>re</sup> division.

N'ayant rien à objecter, le maréchal se rejeta ensuite sur la première cause de sa colère : vous ne vous êtes pas borné à me donner des torts devant trois généraux, vous avez poussé l'impertinence jusqu'à m'apporter sur mon bureau cet ordre du jour comme pour me prouver que vous aviez raison.

Je répondis que j'avais été à mille lieues de songer à lui imputer des torts ; qu'un minime détail d'administration consigné

dans un imprimé pouvait avoir été lu par lui avec indifférence surtout quand cela regardait le chef d'état-major ; que j'avais seulement voulu me défendre du reproche de négligence dans l'accomplissement de mes devoirs et que je ne concevais rien à cette déplorable affaire.

Plus je cherchais à me justifier, plus il s'animait ; mes observations loin de l'apaiser l'excitèrent au point qu'il me menaça de me jeter par la croisée et que je fus forcé de lui faire comprendre que j'avais des armes pour me défendre.

Nous en étions là, quand M. Cassaing, son secrétaire, entendant la scène et craignant une catastrophe, entra sous prétexte que l'estafette allait partir à minuit et qu'il apportait des dépêches pressantes à signer. Je me retirai.

On peut se faire une idée de l'agitation avec laquelle je passai cette malheureuse nuit.

Dès 6 heures, j'écrivis à son Excellence que, d'après ce qui s'était passé, je croyais remettre mes fonctions à mon sous-chef, le colonel Dupuis, et que je le priais de me donner une autorisation pour me rendre au quartier-général à Dresde.

J'informai le colonel Dupuis de ma résolution en lui remettant le bureau, et envoyai ma lettre à 7 heures à M. le maréchal ; je me préparai à partir.

A 9 heures, l'aide de camp Sainte Aldegonde, qui avait relevé Clouet, vint de la part du maréchal m'inviter à déjeuner pour dix heures.

J'étais stupéfait et ne pouvais y croire.

Je demandai à Sainte Aldegonde si le Prince avait reçu ma lettre lorsqu'il me faisait cette invitation ; il me l'assura d'autant mieux qu'il était déjà de service et que c'était lui qui l'avait remise.

Je me rendis donc fort ému dans ce grand salon où dix heures auparavant j'étais sur le point de tirer l'épée contre l'homme que j'aimais le plus au monde ; étrange destinée !

Je restai quelque temps seul en face d'une table avec deux couverts.

Le maréchal en entrant me salua en m'indiquant de prendre place ; après avoir servi le premier mets, il me dit : « J'ai eu des torts hier surtout dans les formes, *que voulez-vous, je suis fils d'un tonnelier et me ressens un peu de ma première éducation,*

mais je suis galant homme et trop juste pour faire du tort à qui ne le mérite pas.

» Je ne puis vous envoyer à Dresde, sans nuire à l'avancement que j'ai demandé pour vous: quand vous serez général de division, il sera dans votre intérêt de commander des troupes plutôt que de rester à l'état-major, car vous aurez seul la gloire de ce que vous ferez de bien; en attendant, continuez à remplir vos fonctions.

» Quant à moi, ajouta-t-il, je n'ai pas besoin d'un chef d'état-major savant, il me faut un instrument qui se contente d'exécuter mes ordres et auquel je puisse donner du pied.... si cela convient<sup>1</sup>. »

Je lui répliquai qu'à ce compte je reconnaissais que je ne lui convenais pas, et je le remerciai de sa sollicitude pour mon avancement en lui exprimant ma reconnaissance pour tout ce qu'il avait fait jadis pour moi.

Il me donna des ordres pour la journée et je continuai mon service avec un poids bien lourd sur le cœur.

Ici se place l'incident bien connu du tableau des 5 à 600 propositions de promotions pour les deux batailles de Lutzen et de Bautzen, tableau sur lequel Jomini avait été inscrit en premier. Ce tableau revient et Jomini constate que seuls, son nom et celui de son aide de camp, le capitaine Koch, ont été biffés. C'est la goutte d'eau qui fit déborder le vase. Jomini passe au service de l'empereur Alexandre.

\* \* \*

Je ne saurais terminer ces lignes, ajoute-t-il, sans faire mention d'un incident singulier. Le lendemain de mon départ arriva à Liegnitz ma nomination de général de division que le maréchal avait vivement réclamée sans m'en dire un mot.

Fut-ce un malheur, fut-ce un bien? Dieu sait. Mais il est évident que ce qui arriva était écrit là-haut!

Comment concilier en effet la suppression brutale faite sur le tableau avec cette nomination?

Je m'arrêterai en disant: *Alea jacta est.*

<sup>1</sup> Cette expression n'était évidemment qu'une métaphore triviale, car le maréchal avait plus que personne le respect de l'épaulette et l'honneur militaire.

---